



Nom :

Prénom :

Le

Adresse :

E-mail :

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue Jean Fournier
CS80031
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre soutien en matière d'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention d'un montant de

J'atteste sur l'honneur de m'engager sur un an :

A ne percevoir qu'une seule prime,

A ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime,

A fournir la preuve dans un délai d'un mois suivant la demande des services de la Mairie, que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique acquis avec la prime.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Date, signature

Pièces à joindre :

- Le présent formulaire dûment complété
- Une copie de la facture d'achat du vélo électrique à son nom propre (date de la facture à compter du 1^{er} décembre 2020)
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- Un relevé d'identité bancaire
- Le dernier avis reçu d'impôt sur le revenu

Le dossier complet peut être déposé soit en mairie à l'accueil patrimoine-travaux, par courrier à l'adresse susmentionnée, ou par courriel à anne.rolland@mairie-plougastel.fr

| |
|---|
| Formulaire de demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique |
|---|

La commune de Plougestel Daoulas est fortement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion du développement durable au travers d'un programme de subventions pour accompagner les projets des particuliers. Un budget significatif est consacré chaque année à ces actions.

Pour favoriser la réduction des gaz à effet de serre, la commune souhaite compléter sa démarche en allouant une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) aux particuliers majeurs résidents sur la commune de Plougestel ; cette prime permettant, le cas échéant, de déclencher l'aide de l'Etat correspondante.

La prime communale pour l'achat d'un VAE :

La prime communale est allouée pour l'achat d'un VAE selon l'une ou l'autre des options suivantes :

- 1) Une prime communale de 150 €, sans conditions de ressources.
- 2) Une prime communale de 200 €, soumise à conditions de ressources, si les revenus du foyer sont inférieurs à 13 489 € par part fiscale.

La prime communale est limitée à 1 vélo par an et par foyer.

date d'effet : sont concernés par la prime communale les achats de VAE effectués à compter du 1^{er} décembre 2020. Les demandes de prime VAE peuvent être adressées à la Mairie dans les 3 mois qui suivent la date de facturation.

L'aide de l'Etat pour l'achat d'un VAE :

En complément de la prime communale, l'acheteur d'un VAE pourra bénéficier de l'aide de l'Etat si les revenus du foyer sont inférieurs à 13 489 € par part fiscale.

Dans le dispositif existant, l'aide de l'état est du même montant que l'aide communale, soit 200 €.

Pour accéder au formulaire de demande, taper sur le moteur de recherche internet : ASP 0953 06 20

Conditions de forme :

L'octroi de la prime communale VAE sera conditionné au dépôt à l'accueil des Services Techniques de la Mairie, d'un dossier complet comprenant :

- Un formulaire de demande de prime et son questionnaire complété,
- Une attestation sur l'honneur du bénéficiaire l'engageant sur un an :
 - o A ne percevoir qu'une seule prime,
 - o A ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime,
 - o A fournir la preuve dans un délai d'un mois suivant la demande des services de la Mairie, qu'il est bien en possession du vélo à assistance électrique acquis avec la prime.

- Une copie de la facture d'achat du vélo électrique à son nom propre
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- Une copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle si les revenus du foyer sont inférieurs à 13 489 € par part fiscale.
- Un relevé d'identité bancaire

Le formulaire de demande de prime ainsi que le modèle d'attestation sur l'honneur seront disponibles à l'accueil patrimoine/travaux et sur le site internet de la mairie

Le versement se fera par mandat administratif, dans la limite des crédits disponibles au budget annuel pour cette dépense.

Date d'effet : sont concernés par la prime communale les achats de TAE effectués à compter du 1^{er} décembre 2020. Les demandes de prime TAE peuvent être adressées à la Mairie dans les 3 mois qui suivent la date de facturation.

Le dossier complet peut être déposé soit en mairie à l'accueil patrimoine-travaux, par courrier à l'adresse susmentionnée, ou par courriel à anne.rolland@mairie-plougastel.fr